

Association CINE-U
5 allée Gilbert de la Porée/34 boulevard Chasseigne
86000 POITIERS
N° SIRET 333403210 00011

Conditions sanitaires d'accueil du public dans le cadre de la réouverture du cinéma

Ce protocole a été établi à partir :

- du protocole national de déconfinement édité par le Gouvernement le 9 mai dernier consultable à cette adresse : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf
- du guide des préconisations de sécurité sanitaire pour la réouverture des salles de cinéma établi par la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) consultable à cette adresse : https://www.fncf.org/updir/3/Guide sanitaire de reouverture.pdf

Et se fonde sur les principes suivants :

- assurer la mise en œuvre de la distanciation physique ;
- assurer la gestion des flux des spectateurs ;
- assurer les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires ;
- offrir les moyens de la mise en œuvre des gestes barrière ;
- informer et sensibiliser le public sur les mesures mises en place.

Principales mesures mises en place par le cinéma :

- port du masque recommandé dans le hall et les espaces de circulation,
- distanciation physique d'1 mètre à respecter dans les espaces de circulation,
- bornes de gel hydroalcoolique mises à disposition à l'entrée du cinéma ainsi qu'aux toilettes,
- capacité d'accueil de la salle réduite avec obligation de laisser un fauteuil vide de part et d'autre de vous ou de votre groupe,
- espacement des séances de projections afin de limiter les flux de spectateurs,
- nettoyage régulier des surfaces de contact (portes, rampes, bornes,...) ainsi que des sanitaires,
- sens de circulation indiqué par plan affiché et par un marquage au sol,
- accueil du public uniquement aux heures d'ouvertures de la billetterie.

Mesures détaillées :

I- A l'arrivée à l'entrée du cinéma :

Remarque préliminaire : l'accueil du public est réalisé uniquement uniquement aux heures d'ouvertures <u>et</u> pour la vente de billets, En cas de question ou de demande particulière ainsi que pour la vente des affiches, le public est invité à prendre contact par téléphone au 05.49.01.77.90 ou par mail à <u>info@le-dietrich.fr</u>.

- L'entrée dans le cinéma se fait au plus tôt 30 minutes avant le début de la séance de projection.
- Le public est invité à attendre à l'extérieur du hall d'accueil, dans la file d'attente matérialisée au sol, en respectant une distance d'au moins 1 mètre entre chaque spectateur. Il est demandé de ne pas occupé le seuil de la porte d'entrée de manière à laisser sortir les personnes éventuellement présentes à l'intérieur du cinéma.
- Préalablement à son entrée, le spectateur devra se nettoyer les mains au moyen d'un d'un gel ou d'une solution hydroalcoolique qui sera mis à sa disposition,
- L'entrée dans le hall d'accueil se fait spectateur par spectateur. En cas d'arrivée en groupe, seules les personnes procédant au paiement des tickets se présenteront à la caisse ; les autres

- membres du groupe patienteront dans la file d'attente.
- des affiches directement visibles depuis l'extérieur indiquent au public le protocole des gestes barrières à respecter dans le cinéma ainsi que les flux de circulation.

II- Hall d'accueil/point de vente des tickets :

- Les spectateurs sont invités à se rendre au comptoir d'accueil, dans la zone matérialisée au sol, pour la prise des tickets.
- Il est recommandé de procéder au paiement par carte bancaire, en privilégiant le paiement sans contact.
- Les chèques sont acceptés mais devront être remplis par les spectateurs avec leurs crayons personnels.
- La monnaie est toujours acceptée. Une zone d'échange de la monnaie sera matérialisée pour permettre d'éviter les échanges de main à main.
- Pour limiter les risques de transmission du coronavirus, il ne sera plus procéder à la vente de produits alimentaires.
- Après achat des tickets, il est demandé aux spectateurs de ne pas rester dans le hall et de se diriger directement vers la salle de cinéma en suivant les flèches matérialisées au sol.

III- Sas d'entrée de la salle :

- L'accès à la salle se fait par le sas existant depuis le hall d'accueil. Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, il est demandé au spectateur voulant entrer dans la salle de marquer un bref temps d'arrêt à l'entrée de ce sas. Dans le cas où une personne se présenterait dans le sens opposé (voulant donc sortir de la salle) le spectateur entrant devra attendre dans le hall que la personne venant de la salle soit sortie, en respectant une distance d'au moins 1 mètre. En tout état de cause, chaque personne devant traverser le sas devra l'emprunter en restant le plus possible sur sa droite.
- Les portes du sas d'entrée resteront ouvertes avant le début de la séance et seront refermées après le début de la projection du film.

IV- Salle de cinéma :

- Après le sas d'entrée, les spectateurs devront se diriger dans la salle par la droite, en suivant les flèches matérialisées au sol, conformément au plan de circulation.
- Les spectateurs doivent choisir en priorité les sièges dans les rangées encore libres lors de leur arrivée dans la salle et éviter de devoir croiser une personne déjà installée dans un siège.
- Les spectateurs doivent observer la règle d'une place vacante entre chacun d'eux, à l'exception des personnes arrivant ensemble (couple, famille...) lesquelles pourront s'assoir côte à côte mais en maintenant une place vacante de part et d'autre.
- Entre différentes rangées de sièges, il est demandé aux spectateurs de ne pas s'assoir directement derrière un autre spectateur mais plutôt de s'assoir derrière une place vacante.
- Des messages de prévention sanitaires seront diffusés avant la projection du film.

IV- Accès aux toilettes :

- La sortie d'une rangée de sièges pour accéder aux toilettes doit se faire par le côté le plus court et/ou celui où le spectateur croisera le moins d'autre personne possible.
- Avant l'entrée dans le sas, il est demander aux spectateurs de marquer un léger temps d'arrêt de manière à éviter tout croisement.
- Lorsqu'une personne sort des toilettes et une autre arrive dans le sas, la priorité est donnée à

celle sortante. La personne souhaitant se rendre aux toilettes doit donc permettre à l'autre de rejoindre la salle. Elle attend à l'extérieur du sas et laisse à l'autre l'espace nécessaire au respect de la distanciation sociale.

- Avant l'entrée dans les toilettes, il est demandé au spectateur de se nettoyer les mains au moyen d'un gel ou d'une solution hydroalcoolique qui sera mis à sa disposition dans le sas menant aux toilettes.
- Avant la sortie des toilettes le spectateur devra se laver les mains au moyen du savon liquide mis à sa disposition.
- L'essuie main à usage unique, une fois utilisé, sera jeté dans la poubelle prévue à cet effet.
- Dans les toilettes des affiches rappellent les gestes barrières et informent sur la manière de se laver correctement les mains.

V- Sortie de la salle de cinéma et du cinéma :

- A la fin du film, il est demandé au public d'attendre pour sortir que les portes du sas soient ouvertes par le personnel du cinéma. Celles-ci seront maintenues ouvertes jusqu'à la sortie de l'ensemble des spectateurs.
- La sortie de la salle se fait par la gauche des rangées, en suivant le marquage au sol et conformément au plan de circulation. Cette sortie doit se faire en respectant toujours les gestes barrières et notamment la règle d'1 mètre de distance.
- Il est interdit de laisser des effets personnels dans la salle de même que de jeter des déchets de quelque type qu'ils soient.
- Le sas de sortie étant le même que le sas d'entrée il est demandé aux spectateurs de marquer un léger temps d'arrêt avant d'y pénétrer pour vérifier l'absence de personne venant en sens contraire. Contrairement à l'entrée, les spectateurs sortants sont prioritaires et doivent pouvoir traverser le sas en premier lieu.
- Il est demandé aux spectateurs lors de la traversée du sas de marcher le plus possible sur leur droite.
- Une fois le sas passé les spectateurs doivent traverser le hall d'accueil sans s'y arrêter et quitter le cinéma.
- La traversée du hall d'accueil doit se faire en respectant les distances de sécurité vis-à-vis des personnes qui pourraient y être présentes.

Toute l'équipe du Dietrich vous remercie par avance du respect des règles édictées ci-dessus visant tant la protection du public que celle de ses salariés.